

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION



Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
vendredi 20 septembre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.2
15 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

ELECTION DU BUREAU

1. Le PRESIDENT informe la Commission que le Groupe des Etats asiatiques a désigné M. Djabbari (République islamique d'Iran) pour l'un des postes de Vice-Président et que le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a désigné Mme Corado-Cuevas (Guatemala) pour le poste de Rapporteur.
2. M. Djabbari (République islamique d'Iran) et Mme Corado-Cuevas (Guatemala) sont élus, respectivement, Vice-Président et Rapporteur par acclamation.
3. Le PRESIDENT fait savoir qu'étant donné que le Groupe des Etats africains n'a proposé personne pour le poste de Vice-Président, l'élection du deuxième Vice-Président est remise à plus tard.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/51/250, A/C.2/51/L.1 et Add.1)

4. Le PRESIDENT note que bien que l'Organisation des Nations Unies occupe une place unique et de plus en plus indispensable dans un monde intégré et interdépendant, on attend de plus en plus d'elle des résultats. L'Organisation dispose de moyens plus importants que jamais dans les domaines économique et du développement, mais elle ne pourra continuer à jouer son rôle que si elle est réaliste et efficace et si ses décisions sont orientées vers l'action. Le Président de l'Assemblée générale a bien précisé que l'Organisation ne peut plus se permettre de perdre du temps ou des ressources financières.
5. S'agissant des aspects pratiques de l'organisation des travaux de la Commission, le Président appelle l'attention sur le fait que celle-ci a dix jours de moins que les années précédentes pour achever ses travaux. Il lui faudra donc être beaucoup plus efficace pour mener à bien sa tâche à la date prévue du 29 novembre. En conséquence, les réunions devront donc commencer à l'heure, à 10 heures et 15 heures. Si un orateur est absent, sa délégation sera automatiquement placée en dernière position sur la liste des orateurs pour la réunion. Les délégations sont aussi invitées à ne pas attendre la dernière minute pour prendre la parole sur un point de l'ordre du jour.
6. Il est proposé qu'un temps de parole de 15 minutes soit accordé à l'ensemble des orateurs pour la discussion générale et de 7 minutes pour la discussion sur les différents points. Les déclarations liminaires des membres du Secrétariat seront limitées à 10 minutes. Il faudra respecter ces temps de parole encore plus strictement que par le passé. Dans leurs déclarations liminaires, le Secrétariat, les organismes, les fonds et les programmes doivent privilégier les points marquants et les priorités et non donner une description très générale de leurs activités. Si possible, ils devraient distribuer leurs déclarations à l'avance.
7. L'ordre du jour de la Commission est fondé sur les différentes séries de points énoncées dans la résolution 50/227 et sur le calendrier établi dans la résolution 48/162. Le programme de travail tient compte des rapports disponibles et, dans la mesure du possible, de la capacité des représentants de haut niveau au sein des secrétariats, organismes, fonds et programmes de participer aux réunions.

/...

8. Le Secrétariat et les organismes tiendront plusieurs réunions d'information en haut lieu afin d'aider les délégations à préparer les débats sur certains points importants de l'ordre du jour. Les membres de la Commission sont invités à soumettre des sujétions concernant les thèmes et l'orientation des débats au titre des différentes questions visées dans la résolution 50/227 et les priorités de la session en cours doivent être mises en évidence. Le choix d'un thème n'empêchera pas des déclarations sur les autres questions faisant partie du même ensemble.

9. Le Président note qu'il y aura peu de projets de résolution et que ceux-ci seront plus courts, comme cela est demandé dans la résolution 50/227. Les questions de procédure feront l'objet de décisions et non de résolutions et les limites pour la présentation des projets de résolution seront plus strictement appliquées qu'elles ne l'ont été dans le passé. Le Bureau étudiera la possibilité de regrouper les points connexes dans des résolutions combinées.

10. En l'absence d'objections, le Président considère que les dispositions qu'il a décrites sont acceptables par la Commission.

11. Il en est ainsi décidé.

12. Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission axera ses travaux sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), les préparatifs de la session extraordinaire d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre d'Agenda 21, ainsi que les questions d'endettement et les questions financières. Des réunions informelles de type forum seront aussi organisées et des experts extérieurs seront invités à y participer. Une réunion de ce type, prévue pour le 14 octobre, sera consacrée aux évolutions et tendances économiques dans le monde; une autre traitera de la question de la dette. De surcroît, des personnalités prendront la parole pour présenter leurs vues de manière informelle sur les différents points de l'ordre du jour avant les débats correspondants.

13. Le Président prévoit d'organiser des périodes de questions et réponses après les déclarations introductives des représentants du Secrétariat ou des organismes. Il sera demandé à ces derniers non seulement de faire connaître leurs réactions à la fin de chaque discussion, mais aussi, dans des cas particuliers, de réagir immédiatement à une déclaration d'une délégation. Le Bureau tiendra, outre ses propres réunions, des consultations informelles et ouvertes du Président, le cas échéant.

14. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), appelant l'attention sur le document A/C.2/51/L.1, signale que l'examen du point 101 b) de l'ordre du jour, "Université des Nations Unies", est déplacé au 17 octobre à 15 heures, car c'est le seul jour où le Recteur pourra être présent.

15. Le projet de programme de travail, tel que modifié oralement, est adopté.

16. Mme CHAVES (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que certains points doivent être précisés sur la façon dont les dispositions proposées par le Président seront mises en pratique. Les réunions d'information en haut lieu devraient avoir été organisées avant l'ouverture de l'Assemblée générale; elles seraient plus efficaces si elles revêtaient la forme

/...

de questions et de réponses plutôt que d'une séance de présentation d'exposés. Compte tenu du temps limité disponible, Mme Chaves se demande s'il ne serait pas possible pour le Groupe des 77 d'organiser ses propres priorités et objectifs avec ceux d'autres groupes représentés afin de s'attacher aux priorités présentant de l'intérêt pour tous et elle estime aussi que plus de temps pourrait être consacré aux points jugés prioritaires.

17. Bien que le Groupe des 77 ne ménagera aucun effort pour rester concis, la longueur des projets de résolution dépendra de la question abordée. Le Groupe a aussi des doutes quant à la frugalité de résolutions combinées sur des questions aussi complexes que le commerce et le développement ou la dette. Les échanges informels d'informations proposés seront un pas positif s'ils contribuent au processus de négociation, mais pas s'il s'agit simplement d'un exercice académique. Enfin, Mme Chaves se demande comment la Deuxième Commission prévoit d'examiner le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 avant les débats sur cette question à la Cinquième Commission.

18. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) répond qu'après des consultations avec le Bureau concernant le plan à moyen terme, le Secrétariat transmettra à la Cinquième Commission, après l'approbation de la Deuxième, une lettre contenant les vues de cette dernière.

19. M. PEDROSO CUESTA (Cuba), faisant référence à la question soulevée par la représentante du Costa Rica, estime que la programmation aurait dû occuper une place prioritaire sur l'ordre du jour de la Deuxième Commission, car il s'agit d'une année de programmation. Il se demande si cette procédure est conforme à celle décrite dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Etant donné que tous les organes principaux sont censés participer pleinement au processus de programmation, une réunion ne sera pas suffisante.

20. Le PRESIDENT signale que les bureaux de la Deuxième et de la Cinquième Commissions se consulteront sur cette question.

21. M. MURPHY (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite entre autres de la mise en place de sessions d'information par des experts extérieurs ainsi que de séances de questions et réponses. Il se demande pourquoi un si grand nombre de documents ne seront pas publiés avant octobre, ce qui laissera aux membres de la Commission très peu de temps pour les étudier.

22. M. STOBY (Directeur, Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social) répond qu'alors que les ressources et le personnel de l'Organisation ont été fortement réduits ces dernières années, le volume de la documentation demandée est resté inchangé. Il ne peut garantir plus d'efficacité dans le traitement des documents tant que les Etats Membres n'auront pas reconnu la nécessité d'amenuiser le volume et les types de documentation nécessaire.

23. Le PRESIDENT suggère que la Commission examine attentivement la question de savoir si un rapport est nécessaire sur chaque projet de résolution adopté.

24. M. AMAZIANE (Maroc) espère que la durée limite imposée pour les déclarations sera appliquée avec souplesse dans le cas des pays en développement, qui ne prennent la parole à la Commission que sur certains points

/...

et le programme de travail pourra être réorganisé avec souplesse si les documents étaient publiés tardivement.

25. Le PRESIDENT souligne à nouveau que la Commission doit achever le même volume de travail mais en moins de temps et qu'en conséquence les limites imposées au temps de parole devront être appliquées de façon plus stricte que par le passé. Les orateurs sont libres de diffuser des déclarations plus longues, qui seront lues par les membres de la Commission. Le Président fera tout son possible de sorte que la documentation soit publiée à temps.

26. M. LOZANO (Mexique) estime que les raisons invoquées par le Secrétariat pour expliquer la distribution tardive de la documentation ne sont pas satisfaisantes. Des modifications du programme de travail exigeront la modification des plans de voyage des experts prévoyant de se déplacer par avion des capitales pour l'examen de points particuliers. M. Lozano voudrait savoir si ces modifications seront annoncées longtemps à l'avance.

27. Le PRESIDENT fait savoir que tout problème concernant la documentation sera examiné le moment venu si nécessaire.

28. M. PEDROSO CUESTO (Cuba) souligne, à propos du paragraphe 3 c) de la section II de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale concernant les consultations touchant la formulation du plan à moyen terme avec les organes sectoriels, techniques, régionaux et centraux de l'Organisation des Nations Unies que, bien que sa délégation est favorable à des consultations avec la Cinquième Commission, cette dernière n'est pas habilitée à proposer des modifications du programme de travail de la Deuxième Commission.

29. Le PRESIDENT fait savoir que la Deuxième Commission fera part de ses préoccupations à la Cinquième Commission.

Le programme de travail contenu dans le document A/C.2/51/L.1, tel que modifié oralement, est adopté.

La séance est levée à 16 h 10.